

C.C.A.S. VILLE DE DELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : MARDI 25 juin 2024 (8 h 00)

ORDRE DU JOUR :

- Procès verbal du Conseil d'Administration du 9 avril 2024

Délibération n° 24/06/01

Renouvellement adhésion TDE 90

Délibération n°24/06/02

Subvention les Amis les 4 saisons 2024

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Sandrine JANIAUD LARCHER
Présidente du C.C.A.S.



Mise en ligne sur le site internet de la
Commune le
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER
Présidente du C.C.A.S

C.C.A.S. VILLE DE DELLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 9 avril 2024

Présidé par Madame Fatima KHELIFI Vice-Présidente

Délégués du Conseil Municipal : Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,
Martine QUEIROS
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

Membres nommés par le Maire : Mmes, Huguette MENDROUX,
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,
Pierre FROSSARD

Absents excusés : Mmes Sandrine JANIAUD LARCHER Stéphanie BINETRUY
M Claude LOPEZ, Lounès ABDOUN SONTOT

DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 24/04/01
DELIBERATION ADOPTEE

Budgets Primitifs 2024 C.C.A.S et LGTS

Délibération n°24/04/02
DELIBERATION ADOPTEE
Délibération n°24/04/03

Transfert de crédit de fonction

ELIBERATION ADOPTEE
Délibération n°24/04/04
DELIBERATION ADOPTEE
Délibération n°24/04/06
DELIBERATION ADOPTEE

Approbation Cpte de Gestion 2023 C.C.A.S et LGTS
Approbation C.A 2023 C.C.A.S et LGTS

Affectation de résultats 2023 C.C.A.S et LGTS

Livraison repas

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Sandrine JANIAUD LARCHER
Présidente du C.C.A.S.



VILLE DE DELLE
(Territoire de Belfort)

N° 24/06/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE du 24 juin 2024

Objet :

Présidente : Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE
Vice-présidente avec délégation de signature : Mme Fatima KHELIFI

Renouvellement

Adhésion

**Territoire d'énergie 90
2024/2030**

Délégués du Conseil Municipal : Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,
Martine QUEIROS
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

Membres nommés par le Maire : Mme, Huguette MENDROUX,
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,
Pierre FROSSARD

Absents excusés : Mmes Huguette MENDROUX, Stéphanie BINETRUY,
M Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,

VU

Territoire d'énergie 90 a créé et développé un service informatique intercommunal et intercollectivités afin d'assister les collectivités du Territoire de Belfort adhérentes dans la gestion de leur informatique.

Dans le cadre de ses missions définies à l'article 7 de ses statuts, Territoire d'énergie 90 apporte ainsi une assistance en mettant tout ou partie de son service informatique à disposition de ses membres pour les assister dans l'utilisation de l'outil informatique pour notamment :

- *l'utilisation des logiciels métiers Berger Levrault (paye, comptabilité, état civil...)* ;
- *la communication avec les autres administrations (contrôle de légalité en ligne, dématérialisation des échanges entre ordonnateurs et comptables...)* ;
- *plus globalement toute obligation réglementaire imposée aux collectivités territoriales dans le cadre de leur informatique.*

En application de l'article L. 5721-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les services d'un syndicat mixte peuvent être en tout ou partie mis à disposition de ses membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque la mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

La mise à disposition de services procède en l'espèce d'une démarche de coopération intercommunale, guidée par la solidarité territoriale, se traduisant par une péréquation financière dans l'établissement des tarifs des services, et une facturation générale en dessous du coût de revient effectif du service en cause pour les petites communes.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa prise d'effet. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de six ans. Au terme de cette durée, elle devra faire l'objet d'un renouvellement exprès.

Sont ainsi proposés à ce jour aux collectivités adhérentes, la mise à disposition de tout ou partie, des prestations suivantes dont le descriptif figure dans la convention d'adhésion.

- Prestation « informatique de gestion »**
- Prestation « dématérialisation »**
- Prestation « Sauvetage des données »**
- Prestation « Délégué à la protection des Données mutualisé »**
- Prestation « Saisie par voie électronique »**
- Prestation « Connecteur pour prélèvement de l'impôt à la source »**
- Prestation « cabinet numérique »**

A ces prestations annuelles la commune peut également disposer ponctuellement et sur demande formelle, de prestations tarifées pour :

- Prestation « secrétariat de mairie »**
- Prestation « dématérialisation des marchés publics »**

Conformément aux dispositions du CGCT, la commune doit rembourser à TDE 90 les frais de fonctionnement du service, lesquels comprennent les charges de personnel, fournitures, coût de renouvellement des biens, contrats de services rattachés...

Le coût de la mutualisation dépend des prestations et est détaillé dans la grille tarifaire jointe (annexe 2). Il est arrêté annuellement par le Président de Territoire d'Énergie 90, après avis de la commission informatique, chargée de suivre l'évolution de l'informatique dans les collectivités territoriales. Le tarif est actualisé annuellement conformément à la délibération n° 16-01 du comité syndical de TDE 90 du 25 mars 2016.

L'adhésion de la collectivité est matérialisée par une convention de mise à disposition.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

DÉCIDE d'adhérer au service informatique de Territoire d'Énergie 90

DÉCIDE de retenir les options suivantes pour son adhésion :

- prestation "informatique de gestion"
- prestation "dématérialisation"
- prestation "sauvegarde des données"
- prestation "délégué à la Protection des Données mutualisé"
- prestation "saisine par voie électronique"
- prestation "connecteur pour prélèvement de l'impôt à la source"
- **Prestation « cabinet numérique »**

AUTORISE Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à DELLE, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Sandrine JANIAUD LARCHER
Présidente du C.C.A.S.



Mise en ligne sur le site internet de la
Commune le
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER
Présidente du C.C.A.S

N° 24/06/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE du 24 JUIN 2024

Objet :
Subvention
Les amis les
4 saisons 2024

Présidente : Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE

Vice-Présidente avec délégation de signature : Mme Fatima KHELIFI

Délégués du Conseil Municipal : Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,
Martine QUEIROS
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

Membres nommés par le Maire : Mme, Huguette MENDROUX,
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,
Pierre FROSSARD

Madame la présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'examiner la demande de subvention émanant de l'association **Les Amis des « Quatre Saisons »** de la maison de retraite de DELLE, afin de réaliser de nombreuses activités organisées par les bénévoles selon courrier 16 avril 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

ACCEPTTE le virement de la somme de **TROIS CENTS EUROS (300.00 €)** sur le compte de l'association

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6574 du budget.

Fait et délibéré à DELLE, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance



Sandrine JANIAUD LARCHER

Présidente du C.C.A.S.



Mise en ligne sur le site internet de la
Commune le
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER
Présidente du C.C.A.S